

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 08 MARS 2017

1) Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLH 2017-2022 de la communauté d'Agglomération de Saintes :
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la CDA de Saintes
- De mobiliser, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saintes et des acteurs et partenaires de l'Habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- Dit que la commune de Villars les Bois se dotera des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

2) Permanences pour les prochaines élections

Les plannings pour les permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai et les élections législatives des 11 et 18 juin ont été établis.

3) Contrôle de la Défense Extérieur Contre l'Incendie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier le contrôle des 3 bouches et des 2 citernes incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

4) Contrat de maintenance pour le défibrillateur

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de signer un contrat d'entretien pour le défibrillateur installé à la salle des fêtes. La société Electrocoeur a été retenue suivant le contrat « Full Service » pour une durée de 5 ans.

5) Procédure des biens vacants et sans maître

Il s'agit de trouver un terrain afin d'y installer une aire de stockage de matériaux à l'usage exclusif des services de la mairie. Cependant, les parcelles concernées sont trop petites, trop isolées ou pas accessibles. Les recherches sont donc à poursuivre

6) Questions diverses

- Le conseil municipal fixe le tarif pour la publicité à diffuser sur les dépliants du sentier de randonnée.

- Monsieur le Maire informe que :

- * L'ADMS (Association pour le Développement Musical en Saintonge) a programmé un concert dans l'Eglise pour le 10 juin prochain.
- * les collectivités n'ont plus l'autorisation d'utiliser de désherbant. Il subsiste toutefois une tolérance pour les cimetières qui peuvent être encore traités.
- * des travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD731 sont en cours entre Les Justices (Commune de Burie) et Chez Bruneaud.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU